



LE CAUE DE L'HÉRAULT ?

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes privés d'échelle départementale, investis d'une mission d'intérêt public socle de leur légitimité.

Présent sur le territoire héraultais depuis 1979, sous l'impulsion de conseil départemental, le CAUE 34 est présidé par un **élu local**, qui 45 ans plus tard témoigne toujours de sa pertinence. Au sein de son conseil d'administration sont représentés des élus, les services de l'État, des organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement.

Il a pour préoccupation première de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement** dans le territoire départemental dans une dynamique d'expertise avec un esprit associatif, ce qui le conduit de façon transversale à exercer quotidiennement les missions suivantes : **conseiller, sensibiliser, former, informer.**

C'est un partenaire de proximité qui accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens pour contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie.

Il participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés. Le CAUE assure un conseil indépendant proposant un apport de compétences pluridisciplinaires.

C'est un lieu de ressource, de dialogue et de rencontre, d'échanges et de diffusion culturelle, apportant une **aide à la décision** aux acteurs impliqués dans la production et la gestion des territoires.

Au travers de 5 axes majeurs, l'activité du CAUE s'engage au format de missions relevant d'une dynamique globale et transversale, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire intervenant auprès des collectivités, professionnels, scolaires et du grand public.

. **Conseil à l'attention des collectivités** et des territoires pouvant via convention déboucher sur une démarche d'accompagnement dans leurs projets et réflexions s'appuyant sur la transversalité de ses missions et son équipe afin de les aider à définir et concrétiser leurs projets d'aménagement et d'équipement. « **Nous conseillons, vous décidez !** »

. **Conseil gratuit des porteurs de projet** en alimentant leurs attentes et les orientant dans leurs choix et démarches dans le cadre de la consultance architecturale.

. **Sensibilisation** de tous les publics, via une approche culturelle et pédagogique en prenant le temps d'échanger, de communiquer, ouvrir au débat participatif, proposer des formats de visites adaptés, des balades urbaines, lecture de paysage, présentant et mettant à disposition des expositions, organisant des conférences, ateliers... en s'appuyant sur la promotion d'une architecture et d'un urbanisme durable à destination de tous ses publics.

. **Formation** des élus, des professionnels, en les guidant dans leur pratique et gouvernance afin d'être pleinement acteurs de la valorisation de leur territoire, tout en s'appuyant sur notre réseau de partenaires, professionnels et institutionnels pour proposer des formations répondant à leurs attentes.

. **Information** via notre site internet, centre de ressources et photothèque, l'observatoire photographique des paysages qui dans l'ensemble contribuent à une meilleure diffusion et connaissance des composantes et particularités du territoire héraultais



Bulletin d'adhésion 2025

Collectivité / nom/ raison sociale

Adresse

Téléphone

E-mail

Obligatoire pour Chorus :

N° SIRET

CODE SERVICE

N° ENGAGEMENT

Montant de l'adhésion..... €

Le versement de votre adhésion est à effectuer par mandat administratif via Chorus ou chèque bancaire à l'ordre du CAUE de l'Hérault ou par virement bancaire (IBAN ci-dessous).

☐ Règlement sur présentation d'un mémoire adressé via Chorus

RGPD - En renseignant ce bulletin d'adhésion, le CAUE34 sera amené à collecter des données personnelles afin d'assurer la bonne organisation de la gouvernance de l'association. Les informations recueillies seront stockées 5 ans à compter de la dernière prise de contact avec le CAUE34, et strictement limitées au personnel du CAUE34, habilité à les traiter. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et au Règlement Européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en nous contactant à l'adresse : contact@caue34.fr

☐ Je suis d'accord

Fait à

Le / /

Signature / cachet de la collectivité ou structure

À retourner à :

CAUE de l'Hérault

19 Rue Saint Louis
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 133 700

E-mail : contact@caue34.fr

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9115 3620 757

BIC : CEPARFPP348

SIRET : 318 404 654 00044 APE : 7111Z

Adhérer aux objectifs de qualité portés par le CAUE, c'est :

- **Bénéficier de conseils personnalisés** dispensés par notre équipe permanente pour vous aider à construire une démarche de qualité.
- **Solliciter un accompagnement spécifique** à tout projet d'aménagement, d'équipement..., bénéficier d'apports méthodologiques et visions transversales.
- **Être assisté d'un professionnel** pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre.
- **Être destinataire** de nos publications, de la Newsletter, de nos programmes d'action.
- **Soutenir les actions** déployées sur l'ensemble du territoire héraultais au travers de nos 4 missions fondamentales.

BARÈME DES ADHÉSIONS

Communes

Moins de 500 habitants	86€
De 500 à 1.000 habitants	120€
De 1.000 à 2.000 habitants	153€
De 2.000 à 6.000 habitants	215€
De 6.000 à 10.000 habitants	317€
De 10.000 à 20.000 habitants	574€
Plus de 20.000 habitants	832€

Intercommunalités

Montant correspondant au nombre cumulé d'habitants du dernier recensement / référence aux communes

Professionnels, organisme départemental, établissement scolaire, université, association

Tarif unique	86€
--------------	-----

Particulier

Tarif unique	86€
--------------	-----

L'EQUIPE

Le CAUE de l'Hérault assure, dans le cadre de la loi sur l'architecture, ses missions à travers les diverses interventions d'une équipe pluridisciplinaire qui fonde le dialogue avec tous les acteurs du cadre de vie et du développement local (élus, agents des collectivités, techniciens, artisans, professionnels, personnes ressources, particuliers, scolaires, grand public...) tenant compte de l'identité spécifique du territoire héraultais.

Présidence

Julie GARCIN SAUDO – Conseillère départementale

Direction

Florence FOMBONNE ROUVIER – Géographe urbaniste

Pôle Administratif

Patrick FICHERA – Responsable administratif

Cécile BANDZA – Assistante de projet

Valérie PEREZ – Chargé du centre de ressources/ outils multimédias & communication

Olivier MAS – Photographe – assurant les reconstructions de l'OPP34

Référents de territoire

Mickaël ARJONA – Architecte

Patrick BUFFARD – Architecte urbaniste

Lydie CHAMPONNOIS – Architecte urbaniste

Xavier MESTRE – Architecte urbaniste

Alain PEREZ – Architecte urbaniste

Pôle Paysage et transition écologique

Serena PALAZZI / Référente du pôle – Architecte Paysagiste

Julie CHOUVEL – Paysagiste

Jérémy DI STEFANO – Paysagiste

Pôle Sensibilisation

Anne Marie LLANTA / Référente du pôle – Architecte

Anne VERDIER – Architecte



Crédits photographiques // CAUE de l'Hérault
Graphisme // CAUE de l'Hérault base CRACKT réalisé par Camille BOYER graphiste



CAUE de l'HÉRAULT

Une structure d'appui et un outil au plus près des territoires

ADHÉSION 2025

19 rue Saint-Louis
34000 Montpellier

www.caue34.fr
contact@caue34.fr